



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du Jeudi 28 mars 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 22 mars 2019

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-neuf, le 28 mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (arrivé à 20h00 – pouvoir donné à M. Alain RIME), Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ (arrivée à 19h25), Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (6) Madame Ghislaine HOUEL (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Thierry MARTIN), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Christophe MARÉCAUX, Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR.

## **11 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - CREDITS DE PAIEMENT 2019**

Vu en commission n°1 le 18 mars 2019.

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, du contrôle de gestion, de la coopération territoriale et de la démocratie participative.

En application de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement.

Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées

Les autorisations de programme ou d'engagement sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation et peuvent être révisées chaque année.

Régie par l'article R2311-9 du CGCT, la procédure des autorisations de programme et d'engagement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle facilite la gestion pluriannuelle des engagements juridiques.

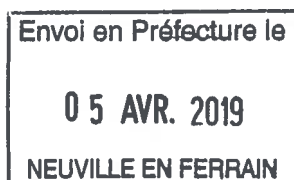
Un état annexe aux budgets et comptes administratifs permettra de suivre ces engagements pluriannuels.

Il vous est donc proposé de créer les autorisations de programme et d'engagement se rapportant aux dépenses liées aux marchés de chauffage et d'éclairage public, étant précisé que les crédits de paiement correspondants sont inscrits au budget 2019 :

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

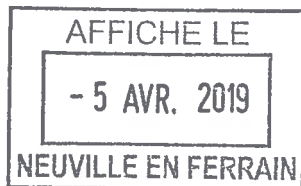
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Tonnerre-Desmet".

Maire de Neuville-en-Ferrain  
Conseillère Départementale du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



**MARCHE DE CHAUFFAGE**

Autorisation de programme N° AP201901	Total € TTC 120 897,00	CREDITS DE PAIEMENT			
		2019 40 542,00	2020 32 142,00	2021 32 142,00	2022 16071

Autorisation d'engagement N° AE201901	Total € TTC 533 658,02	CREDITS DE PAIEMENT			
		2019 189 604,69 €	2020 137 621,33	2021 137 621,33	2022 68 810,67

**MARCHE D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Autorisation de programme N° AP201902	Total € TTC 2 264 053,73	CREDITS DE PAIEMENT							
		2019 307 879,46	2020 219 570,93	2021 219 649,86	2022 219 749,48	2023 219 904,83	2024 220 748,55	2025 220 951,68	2026 220 105,86

Autorisation d'engagement N° AE201902	Total € TTC 618 565,97	CREDITS DE PAIEMENT							
		2019 70 292,86 €	2020 64 595,70	2021 63 670,97	2022 63 223,07	2023 62 902,97	2024 59 581,48	2025 59 203,50	2026 58 877,70